

CAEP MNS

Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession
de Maître-Nageur Sauveteur

Livret de formation
saison 2025-2026

Mise à jour le 13 mai 2026

Diplôme visé

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur (CAEP MNS), atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

Niveau du diplôme

Habilitation sans équivalence de niveau et sans niveau spécifique

1. Code Répertoire Spécifique : [RS6533](#)
2. Code NFS : 335
3. Date de publication : 14 février 2024
4. Certificateur : Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
5. Texte(s) réglementaire de référence : [Arrêté du 20 janvier 2022](#) relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur.

Métier visé

Le certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur, atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

PUBLICS

Cette formation s'adresse à tous les titulaires du titre de Maître-Nageur Sauveteur possédant une carte professionnelle.

PREREQUIS

Pré-requis d'inscription

Ces exigences sont définies nationalement par les textes en vigueur et consistent en :

- Avoir un diplôme permettant d'avoir un titre de Maître-Nageur Sauveteur
- Être titulaire à minima du PSE1 ou PSE2 ou son équivalent
- Être à jour de sa formation continue annuelle PSE1 ou PSE2
- Avoir son certificat médical spécifique au métier de Maître-Nageur Sauveteur rempli par un médecin
- Avoir rempli un dossier d'inscription rempli et complet

Exigences préalables à l'entrée en formation

Prérequis d'entrée en formation

- Le titulaire du titre de Maître-Nageur Sauveteur (MNS, BEESAN, BPJEPS AAN, BPJEPS AA avec SSMA)
- La licence STAPS "animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles" avec UE SSMA
- Licence professionnelle mention "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives" avec UE SSMA
- Licence mention "sciences et techniques des activités physiques et sportives : entraînement sportif" avec mention UE SSMA
- Licence mention "science et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité" avec UE SSMA
- Licence mention "science et techniques des activités physiques et sportives : activité physique adaptées et santé" avec UE SSMA
- DEJEPS avec CSSMA ; DESJEPS avec CSSMA

Tous ses diplômes doivent être à jour de leur formation continues PSE1 et/ou PSE2

Modalités d'admission de l'ERFAN

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées.

Sélection : les sélections sont réalisées sur dossier (complet) puis sur la date d'arrivée du dossier complet.

Positionnement

Le positionnement fait sur dossier avec vérification de l'ensemble des preuves établies par l'Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur.

CONTENUS DE LA FORMATION

Obligation de la formation

La CAEP MNS est une formation obligatoire qui doit être réalisées tous les 5 ans.
Cette formation est gérée par l'Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur.

Les contenus

Cette formation atteste que les personnes titulaires d'un diplôme conférant le titre de Maître-Nageur-Sauveteur, continuent de présenter des garanties suffisantes en matière de sauvetage aquatique et de sécurité des publics.

Le programme

Le programme de formation est organisé autour du métier de Maître-Nageur Sauveteur en lien avec les compétences de l'Arrêté du 20 janvier 2022

PROGRAMME PREVISIONNEL

Session du 19 au 21 octobre 2026

Lundi 19 octobre 2026	Mardi 20 octobre 2026	Mercredi 21 octobre 2026
8h00-9h00 : Salle Accueil et tour de table des stagiaires Présentation de la formation, de l'organisation et des épreuves de validation 9h00-12h00 : Salle Actualisation des connaissances règlementaires et pédagogiques Aisance aquatique	8h30-10h00 : Salle Secourisme → <u>Compétence visée C3.1 et C3.2</u> 10h15-12h15 : Bassin Mise en œuvre et maîtrise des gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident → <u>Compétence visée C2.1, C2.2 et C2.3</u> Bilan et oralité (préparation à l'examen)	8h30-11h30 : Salle Règlementation et législation des baignades → <u>Compétence visée C3.2</u> Hygiène de l'air et de l'eau : Actualisation des connaissances
12h-13h REPAS	12h-13h REPAS	11h30-12h30 REPAS
13h-17h00 : Salle : 13h-14h Secourisme → <u>Compétence visée C2.4</u> → <u>Compétence visée C3.1</u> Bassin : 14h15-14h45 Palmage et maintien des compétences en natation (300m + parcours=préparation à l'examen) → <u>Compétence visée C1.1 et C1.2</u>	13h15-13h45 : Salle Evolution des pratiques de sauvetage et de secours (échanges et vidéos) → <u>Compétence visée C1.1</u> → <u>Compétence visée C3.1</u> 14h00-17h00 : Bassin Actualisation des savoirs-faire sur les traumatismes en piscine -Plan dur Maîtrise des techniques de sauvetage aquatique - Parcours → <u>Révision de l'ensemble des compétences (C1, C2 et C3)</u>	13h00-16h00 : Bassin Examen 16h15-17h00 : Salle Annonce des résultats Bilan et évaluation de la formation

La validation de la CAEP MNS passe par l'obligation de respecter le planning de la formation.
 Tout retard ou toute absence entrainera la non-validation du CAEP MNS

Référentiel des compétences visées lors de la formation, en vue de la certification

C.1 Démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques dans le cadre du sauvetage aquatique

C1.1 Réaliser, en natation, un déplacement adapté afin d'intervenir à proximité d'une personne en situation de détresse

C1.2 Utiliser un matériel de déplacement adapté pour intervenir en sauvetage aquatique

C.2 Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse.

C.2.1: Réaliser une action de sauvetage permettant de se dégager puis de récupérer une victime en situation de détresse

C.2.2: Réaliser un remorquage afin de ramener, seul, une victime au bord de la zone baignade

C.2.3: Réaliser une sortie d'eau adaptée afin de mettre la victime en sécurité, seul ou à deux

C.2.4: Intégrer, à l'aide des différents moyens d'alarme et d'alerte mis à disposition, le dispositif d'intervention afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours

C3 Réaliser les gestes de premiers secours en cas d'incident ou d'accident conformément aux recommandations de secourisme

C.3.1 Intervenir sur une victime en réalisant les comportements et gestes adaptés sur une victime en stade 2 à 4 de noyade

C.3.2 Organiser toute action de secours en prenant en compte le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) d'une piscine

Compétence visées

Le certificateur est le ministère des sports et des Jeux Olympique et Paralympique :

- Maîtriser l'environnement professionnel d'un MNS et ses évolutions
- Maîtriser les procédures de secours qu'un MNS est amené à devoir mettre en oeuvre

ORGANISATION DE LA FORMATION

Organisme de Formation

L'organisme de formation ERFAN AuRA de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été habilité par la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes.

Durée de la formation

Formation est d'une durée minimum de 18 heures

Dates des formations 2025-2026

ATTENTION - Calendrier prévisionnel de la formation.

Dates de la formation	Durée de la formation	Effectifs maximum	Lieu	Date de clôture des inscriptions
Du 22/04 au 24/04 2025	18h30	25	Grenoble	Le 28/ 02/2025
Du 20/10 au 24/10 2025	18h30	25	Grenoble	Le 25/08/2025
Du 07/04/2026 au 09/04/2026	18h30	25	Grenoble	Le 15/02/2026
Du 19/10/2026 au 21/10/2026	18h30	25	Grenoble	Le 25/08/2026

La formation est une alternance d'apport théorique et de mise en pratique en piscine

Horaires de formation

Planning prévisionnel

Session de formation

La formation ne peut débuter qu'avec un nombre minimum de 8 stagiaires

Lieu de la formation

Piscine des Dauphins
12 avenue Edmond Esmonin
38100 Grenoble

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

Méthodes pédagogiques

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur l'alternance d'apports théoriques et de mises en pratique sur le terrain. La formation, à visée pratique et méthodologique, se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Les formations organisent les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. jeux de rôle dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation

Moyens et Matériels pédagogiques dédiés à l'action

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique). Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salles de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées
2. Vidéo projecteur
3. Tableau paper board
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centre Aquatique

1. Plusieurs bassins de natation de 25 ou 50 mètres
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

Photocopie, présentation powerpoint, supports médias...

MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI

Modalités d'évaluation

Auto-positionnement par l'analyse du dossier ainsi que par un questionnaire simple avant et après la formation.

Une évaluation continue est mise en place par les intervenants secourismes par des mises en situation pour vérifier si les contenus théoriques et pratiques sont assimilés.

Epreuves de certification

Les épreuves sont conformes à l'Arrêté du 20 janvier 2022 relatif au certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-Nageur Sauveteur.

Obligation de participation à l'ensemble des 3 jours de formation

Epreuve 1 - *Une épreuve de nage libre effectuée en continu, sur une distance de 300 mètres avec palmes.*

Epreuve 2 - *Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade. Ce parcours est suivi d'un entretien. L'épreuve est réalisée en short et tee-shirt.*

Grille d'évaluation CAEP MNS

Session du:

A :

Nom et prénom du candidat:

Signature

Épreuve n°1 : Réaliser un déplacement en simulation de recherche de victime en piscine

Référentiel de compétences

C.1 démontrer le maintien de sa capacité physique en réalisant en sécurité des démonstrations techniques dans le cadre du sauvetage aquatique

C.1.1 Réaliser, en natation, un déplacement adapté afin d'intervenir à proximité d'une personne en situation de détresse

C.1.2 Utiliser un matériel de déplacement adapté pour intervenir en sauvetage aquatique

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Épreuve en nageventrale, avec palmes, effectuée en continu, sur une distance de 300m	Enchaîner une entrée dans l'eau et un déplacement
	Réaliser une distance de 300 mètres en nage ventrale, de façon régulière et continue

Épreuve n°2 : Réaliser un parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade

Référentiel de compétences

C.2 Actualiser les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours afin d'intervenir auprès d'une personne en détresse.

C.2.1: Réaliser une action de sauvetage permettant de se dégager puis de récupérer une victime en situation de détresse

C.2.2: Réaliser un remorquage afin de ramener, seul, une victime au bord de la zone baignade

C.2.3: Réaliser une sortie d'eau adaptée afin de mettre la victime en sécurité, seul ou à deux

C.2.4: Intégrer, à l'aide des différents moyens d'alarme et d'alerte mis à disposition, le dispositif d'intervention afin de rentrer dans la chaîne d'organisation des secours

C3 Réaliser les gestes de premiers secours en cas d'incident ou d'accident conformément aux recommandations de secourisme

C.3.1 Intervenir sur une victime en réalisant les comportements et gestes adaptés sur une victime en stade 2 à 4 de noyade

C.3.2 Organiser toute action de secours en prenant en compte le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) d'une piscine

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
a) parcours de sauvetage simulant une intervention sur une noyade comprenant: - le déclenchement des secours - une recherche de victime - la récupération de la victime - le dégagement puis le remorquage de la victime - la sortie d'eau de la victime - le bilan et la mise en sécurité de la victime b) Ce parcours est suivi d'un entretien	Déclencher l'alerte
	Exécuter une entrée dans l'eau
	Effectuer un plongeon canard
	Réaliser le sauvetage d'un mannequin avec maintien des voies respiratoires en surface en mouvement durant 5 secondes à minima, et lâcher sur ordre du jury
	Parcourir une distance comprise entre 15 et 20 mètres en maintenant un contact visuel vers une victime en surface - Se dégager de la victime
	Saisir la victime de façon ferme et efficace afin de la remorquer sur une distance comprise entre 15 et 20 mètres vers le bord désigné par le jury
	Sortir de l'eau, tout en sécurisant sa victime
	Extraire la victime de l'eau, seul ou à deux, sans matériel
	Procéder à la vérification des fonctions vitales sur un noyé en stade 2, 3 ou 4
	Préciser la manière dont s'organise l'action de secours à la personne
	Détailler la mise en application d'un POSS

JURY
NOMs et SIGNATUREs

FAVORABLE ☐

DÉFAVORABLE ☐

Appréciations obligatoires en cas d'échec :

Situation n°* :

*Situation n°1 : victime consciente et respire avec difficulté

*Situation n°2 : victime inconsciente et respire

*Situation n°3 : victime inconsciente et ne respire pas

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les modalités d'accès peuvent être aménagées par décision de la DRAJES ou son représentant.

Un dossier de demande d'aménagement pour les personnes en situation de handicap doit être complété et renvoyé à la DRAJES.

Pour tout renseignement contacter le référent handicap de cette formation :
responsable-administrative@auvergnerhonealpes-natation.fr

Suite de parcours

Une fois la CAEP MNS validée, le Maitre Nageur Sauveteur (MNS) valide pour 5 ans sa compétence en terme de maîtrise de l'environnement professionnel d'un MNS et de ses évolutions ainsi que la maîtrise des procédures de secours qu'un MNS est amené à devoir mettre en oeuvre.

Le MNS devra tous les ans être à jour de sa formation continue PSE 1et/ou PSE2.

TARIFS ET FINANCEMENTS

Dates de la formation	Date limite d'inscription	Formations + Frais de dossier	Nombre de place
Du 22 au 24 avril 2025	28 févr. 2025	190€	24
Du 20 au 22 octobre 2025	25 août 2025	190€	24
Du 7 au 9 avril 2026	15 févr. 2026	190€	24
Du 19 au 21 octobre 2026	25 août 2026	190€	24

Modalité de candidature

Pour candidater à la formation CAEP MNS, les candidats devront s'inscrire via le lien d'inscription : [DOSSIER INSCRIPTION CAEP MNS](#)

IMPORTANT : *Pour être considéré comme recevable, le dossier devra être retournée à l'ERFAN, complet, avec toutes les pièces demandées.*

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN via :

- **LOUNES Kahina**, Responsable Administrative

Mail : responsable-administrative@auvergnerhonealpes-natation.fr

Téléphone : 06 08 48 83 41

- **MAREZ Cédric**, Responsable Pédagogique

Mail : erfana@auvergnerhonealpes-natation.fr

Téléphone : 06 47 00 68 37

Financement

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif

<i>Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?</i>		<i>Vous êtes salarié ?</i>	
✓	CPF	✓	CPF
✓	Autofinancement		OPCO
		✓	Autofinancement

Contact

REFERENTS DE LA FORMATION

Référent pédagogique	LOUNES KAHINA	Tel : 06 08 48 83 41	responsable- administrative@auvergnerhonealp es-natation.fr
Référent administratif	LOUNES KAHINA	Tel : 06 08 48 83 41	responsable- administrative@auvergnerhonealp es-natation.fr
Référent technique	RIGOUX CLAIRE	Tel : 07 82 54 68 89	direction@croixblanche38.org
Référent handicap	LEFAURE THIERRY		responsable- administrative@auvergnerhonealp es-natation.fr
Référent COVID	EPAILLY CHRISTINE		responsable- administrative@auvergnerhonealp es-natation.fr

INDICATEURS DE RESULTATS

Session	Nombre de stagiaires	Taux de réussite	Taux d'abandon	Taux de satisfaction des stagiaires
Session 2023	48	100%	0%	100%
Session 2024	30	100%	0%	100%
Session 2025	33	100%	0%	100%